

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 mars 2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260327-DEL202623TE38-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt – sept mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois mars deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

PRESENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ (arrivée à 19h36), Grégory JACQUOT, Séverine VENNITTI, Julien COLAS, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE (arrivé à 19h37) , Danièle PRIMARD, Amaury COCHET (Arrivé à 19h43) , Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD, Jean-Philippe MONIN-BONNARD

POUVOIR : Amaury COCHET donne pouvoir à Emilie CHAISSAN

Secrétaire de séance : Emilie CHAISSAN

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23
--

DEL 2026 23 Désignation des délégués représentant de la commune au sein du TE38 - titulaire et suppléant (Votée à l'unanimité)

Considérant l'adhésion de la commune au TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5721.2 du code général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité Syndical de TE38 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE38,

Vu la délibération d'adhésion au TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Délégué titulaire : **Laurent CHAISSAN**
- Délégué suppléant : Amaury COCHET

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 30/03/2026 ;

Le Secrétaire,
Emilie CHAISSAN



Le Maire,
Frédéric DUMOUCHEL

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le



ID : 038-213803570-20260327-DEL202623TE38-DE